MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

PRESIDENCE

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons.

Ouagadougou, le 06 NOV 2026

N° 2026-000316/MESRI/SG/UJKZ/P

COMMUNIQUE

Relatif à la réception, des dossiers de demande de réinscription en Licence professionnelle, 3ème année, au titre de l'année académique 2026-2027 sur services.campusfaso.bf

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants qu'il est ouvert, à titre exceptionnel, une session de dépôt des dossiers de demande de réinscription en Licence professionnelle, pour raison de suspension, d'abandon, de soutenance ou de non-respect des délais de réinscription, au titre de l'année académique 2026-2027.

1. PÉRIODE DE DÉPÔT

Les dossiers seront reçus sur la plateforme CampusFaso du **10 novembre au 1er décembre 2026**, délai de rigueur.

2. COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

- les photocopies légalisées des relevés de notes de tous les semestres antérieurs validés du cycle de Licence professionnelle (S1 à S5) ;
- une photocopie simple de la dernière attestation d'inscription ;
- une photocopie des quittances de frais d'inscription administrative ;
- une photocopie des quittances des frais de formation soldés ;
- une autorisation de dépôt du rapport de stage ou du mémoire, signée par l'encadreur et le chef de département, pour les étudiants concernés par une soutenance ;
- une quittance de paiement des frais d'examen de dossier d'un montant de quinze mille cinq cents (15 500) F CFA payable sur la plateforme CampusFaso (obligatoire).

Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

3. SOUMISSION DES DOSSIERS DE RÉINSCRIPTION

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme CampusFaso (https://www.campusfaso.bf/formations/candidature) du **10 novembre au 1er décembre 2026 à 23 h 59 GMT**.

À cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site : https://www.campusfaso.bf, dans la rubrique candidature, en vue de créer :

- un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) ;
- son dossier sur la plateforme et l'y déposer.

Les résultats définitifs seront communiqués à l'issue de l'examen des dossiers sur CampusFaso par les canaux habituels de communication de l'Université Joseph KI-ZERBO.

NB :

- Cette session concerne tout étudiant en situation irrégulière ayant connu une interruption d'inscription d'au moins une (01) année académique et disposant de relevés de notes ;
- sont également concernés les étudiants régulièrement inscrits au titre de l'année académique 2025-2026 et qui ne pourraient pas déposer leur rapport de stage ou leur mémoire au plus tard le 31 décembre 2026.

Remarques importantes :

- Les demandes de réinscription en première année de Licence professionnelle ne sont pas recevables. L'accès à ces formations se fait par voie de recrutement ;
- Les étudiants dont les dossiers sont retenus devront s'acquitter des frais d'inscription et/ou de formation dans le délai prévu par la scolarité, sous peine de nullité de leur autorisation.

4. TRAITEMENT

Les demandes feront l'objet d'un examen exclusivement à l'échelle des établissements. À l'issue de cette phase, chaque établissement dressera, pour transmission à la Vice-Présidence chargée des Enseignements, des Innovations pédagogiques et de la Professionnalisation (VP-EIP), les listes des candidats retenus au plus tard le **10 décembre 2026**.

Par ailleurs, les versions électroniques des listes sous format Excel devront être transmises à la DAOI, de préférence avant la version papier, suivant un canevas qui sera communiqué aux chefs de scolarité.

Je sais pouvoir compter sur la bonne collaboration de tous.

Ampliations :
- SG
- VP-EIP (DEI, DSI, DAOI)
- AC
- UFR, Instituts, CU
- Chargé de communication
- Point focal campusfaso
- Délégués élus étudiants
- Large diffusion

P. le Président et par délégation,
le Vice-Président chargé des Enseignements, des Innovations pédagogiques et de la Professionnalisation

Pr Balé BAYALA
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques